

CREATION D'UN NOUVEAU CENTRE D'ENFOUISSEMENT DES DECHETS A VIGGIANELLO

SUIVI ECOLOGIQUE DU CHANTIER

TRAVAUX DE PREPARATION PREALABLES AU DEMARRAGE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR L'AMENAGEMENT DES CASIERS D'ENFOUISSEMENT ET INFRASTRUCTURES ANNEXES

COMPTE RENDU N°1

Société	Nom	Fonction	Adresse	Téléphone	Email	Prés.	Diffus.
Maître d'ouvrage – Maître d'œuvre							
LANFRANCHI ENVIRONNEMENT	M. Gérald VALAY	Directeur technique	SARL LANFRANCHI ENVIRONNEMENT I VESPI 20110 VIGGIANELLO	06.13.49.82.29	Lanfranchi.direction@gmail.com	X	X
	M. Hervé PERLES	Q.H.S.E.		06-75-65-36-08	qualtec@wanadoo.fr	X	X
Suivi écologique du chantier							
MORANCY CONSEIL ENVIRONNEMENT	Richard MORANCY	Ecologue	263, av. de St Antoine 13015 MARSEILLE	06-17-61-60-10	r.morancy@free.fr	X	X

Sommaire

1. CONTEXTE.....	2
2. BILAN DES OPÉRATIONS PRÉALABLES RÉALISÉES.....	3
2.1. LA MISE EN DEFENS DES SECTEURS SENSIBLES A PRESERVER.....	3
2.2. TRAITEMENT DES ARBRES GITE A CHIROPTERES.....	6
2.3. AMENAGEMENT DES MARES COMPENSATOIRES.....	8

1. CONTEXTE

La société LANFRANCHI Environnement porte un projet de création d'un nouveau centre I.S.D.N.D. sur la commune de Viggianello, combiné à une unité de tri des déchets. Ce nouveau centre d'enfouissement sera attenant au site existant, qui arrive à saturation et qui sera donc fermé très prochainement.

La création de ce nouveau centre fait l'objet d'une autorisation préfectorale (Arr. n°2A-2019-12-19-002 du 19 déc. 2019) portant dérogation aux dispositions de l'art. L.411-1 du code de l'Environnement concernant les espèces protégées de la faune et de la flore.

Cette autorisation est accordée sous réserves que le maître d'ouvrage du projet mette en œuvre les différentes mesures d'évitements, de réduction et de compensation, détaillées dans l'arrêté préfectoral.

Pour cela, la société LANFRANCHI ENVIRONNEMENT s'est attaché les services d'un écologue du bureau d'études MORANCY CONSEIL ENVIRONNEMENT, pour la mise en place des différentes mesures écologiques de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Une **première semaine de préparation écologique du chantier, préalablement aux travaux, a été menée au tout début du mois de janvier**, entre le 6 et le 10 janvier 2020.

Certaines mares compensatoires ont été aménagées au cours de cette mission.

Deux autres interventions d'une semaine seront prévues ensuite fin mars et fin avril pour continuer à mettre en place les mesures écologiques de réduction et de compensation des impacts, qui ont été prévues et assurer une partie du suivi écologique de ce projet.

Ce compte rendu présente le bilan des premières interventions réalisées sur le site, préalablement au démarrage des travaux.

2. BILAN DES OPÉRATIONS PRÉALABLES RÉALISÉES.

2.1 LA MISE EN DÉFENS DES SECTEURS SENSIBLES À PRÉSERVER

La protection de plusieurs zones sensibles a été effectuée afin de préserver les stations de flore remarquable, identifiées sur l'aire d'étude. Il s'agit de :

- 3 stations d'orchidées, sur lesquelles sont présentes notamment une espèce protégée, le *Serapias parviflora*, (Stations 1 à 3 sur la carte ci-dessous) ;
- La zone de bosquet de vieux chênes lièges à conserver au sud-est du site. C'est le secteur qui abrite un très vieux chêne liège présentant des cavités (chiroptères, petit-duc scops).



Situation des zones mises en défens

La principale station d'orchidée (station 3), est située hors site, sur une parcelle (n°697) non concernée par l'aménagement, appartenant par ailleurs à un propriétaire privé. Cette station a toutefois été mise en défens, de manière à éviter tout mouvement d'engins ou circulation sur cette parcelle, même si elle ne fait pas partie du projet.

Les stations ont été balisées au moyen d'une clôture de chantier en plastique orange fluo, de manière à rester bien visible par les conducteurs d'engins.



Balilage de la station n°1, à proximité du local du forage



Cette station, au débouché d'un talweg, présente des petites mares en amont, déjà colonisées par des pontes de crapauds verts dès début janvier 2020.

La mise en défens de cette station 1 permettra également la préservation de cette mare et le développement des têtards.



Aspect de la station 3, balisée le long de la limite de propriété



Ci-contre : sur les secteurs de talwegs, des passages pour la faune ont été maintenus en fond de talweg, sous la clôture, de manière à éviter que les sangliers, en particulier, ne détruisent rapidement la clôture mise en place.



La station 2, située à proximité d'une zone de parking des engins de chantiers, a été balisée avec des blocs d'enrochements, pour plus de pérennité du dispositif de protection.

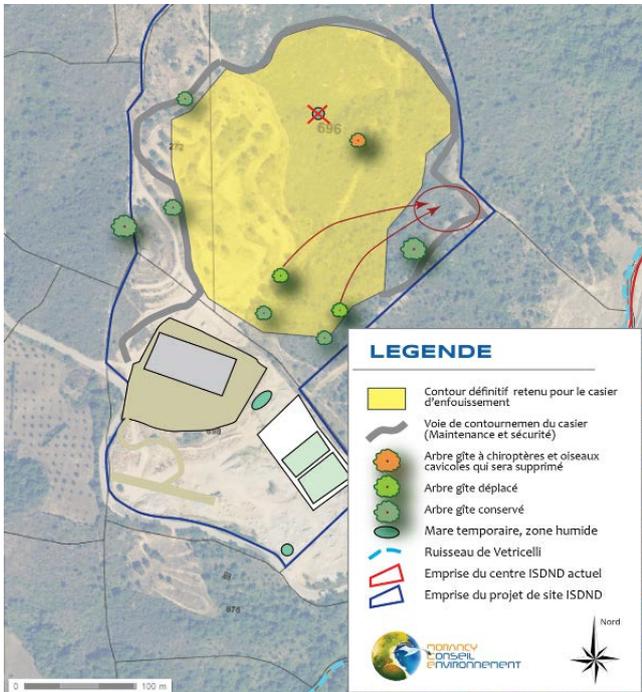
Mise en défens du bosquet de chênes lièges :



Aspect du bosquet de chênes mis en défens

La totalité de la zone de bosquet à préserver a été clôturée. Des gros pieux de clôture ont été foncés dans le sol. La clôture a été volontairement mise en place à 40 cm du sol, de manière à permettre à la faune de circuler et éviter notamment que les sangliers ne viennent rapidement abimer et dégrader ce balisage. Le secteur reste ainsi très visible des conducteurs d'engins de travaux.

22 TRAITEMENT DES ARBRES GÎTE À CHIROPTÈRES.



Les mesures de réduction prévoient le déplacement d'arbres gîtes amenés à être supprimés par le projet (en vert clair sur la figure ci-contre) et un abattage de moindre impact pour les arbres qui seront supprimés (en orange).

Une inspection préalable des arbres à cavités concernés a été réalisée de manière à s'assurer de l'absence de chiroptères dans les cavités ou sous les décollements d'écorce.

Arbre gîte à abattre :

Concernant le chêne liège à abattre, cet arbre présentait des écorces décollées au niveau d'un moignon de branche. Ouverte vers le haut, cette cavité peu profonde restait peu favorable. Après inspection visuelle de la cavité pour s'assurer de l'absence d'occupation, l'écorce a été totalement décollée de manière à faire disparaître les secteurs de cavités potentiels pour les chauves souris. L'arbre peut ainsi être abattu sans risque d'abriter des chiroptères.

Arbre gîte à déplacer :

Une reconnaissance préalable des secteurs sur lesquels seront transplantés les chênes a permis de ne pas retenir les secteurs initialement prévus. Ces zones seront situées trop près des talus du futur casier d'enfouissement, sur des secteurs en forte pente, peu propices. Il a donc été choisi en concertation avec le maître d'ouvrage de déplacer ces chênes sur le secteur de bosquet de chênes verts à préserver.

Il a été décidé de déplacer un troisième chêne, situé sur la pente de la digue du futur casier. En effet, après analyse de la topographie du projet, le tronc de cet arbre se serait retrouvé en partie recouvert par le remblai de la digue.

Une inspection des petites cavités et écorces décollées des arbres à déplacer a été effectuée, préalablement à la transplantation. Toutes les cavités présentes restaient peu profondes et sont encore assez peu propices. Elles le deviendront dans le temps. Aucune cavité n'était occupée par des chiroptères.

Les arbres ont été transplantés à l'issue des inspections. Une pelle mécanique a été utilisée pour déraciner les arbres. Les arbres ont été sanglés et transportés au bout du bras d'une grande pelle. Sur le site de transplantation une grande fosse de 2 à 4m³ (en fonction de la taille de l'arbre à transplanter) avait été préalablement aménagée.

Les arbres ont été mis en place dans ces fosses, qui ont été remplies de terre au moyen d'une petite

pelle, une fois l'arbre mis en place. Durant toute la phase de comblement de la fosse, la grande pelle qui avait transporté le chêne le maintenait en position verticale, sanglé au bout de son bras.

Les photographies ci-dessous illustrent ces travaux.



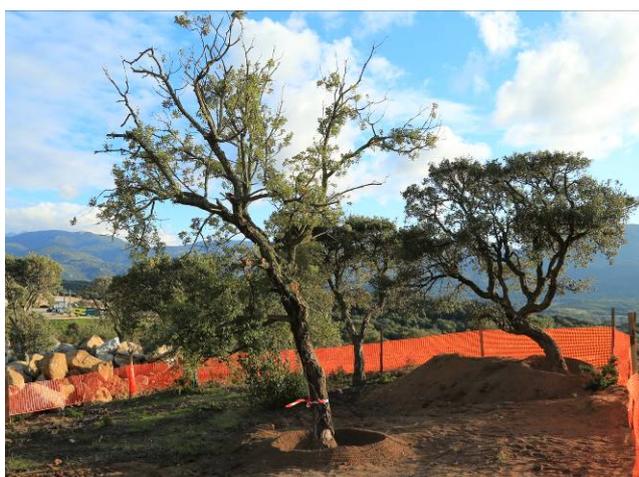
Creusement de la fosse recevant un chêne transplanté



Transport d'un chêne à transplanter



Mise en place des arbres dans les fosses aménagées



Aménagement de cuvette autour des arbres



Arrosage des arbres transplantés

23. AMÉNAGEMENT DES MARES COMPENSATOIRES.

Une reconnaissance préalable a été réalisée sur les 4 sites, sur lesquels sont prévus les aménagements de mares compensatoires.

Sur chaque site, le contour de la mare à aménager a été repéré et balisé au moyen de grands piquets. Le contour des mares a ainsi été défini et relevé (GPS). Sur certains secteurs, un débroussaillage manuel préalable a été effectué.

La mare M2 se retrouve sur un secteur peu propice, suite à l'évolution du plan masse pour conserver plus d'arbres gîtes. En effet, le contour du casier d'enfouissement a été légèrement modifié, obligeant à revoir le tracé de la piste de ceinture et celui du fossé périphérique. Ce fossé permet de dévier les eaux de ruissèlement du bassin versant amont de part et d'autre du casier aménagé. La mare M2 se serait retrouvée en bordure de piste, sur un secteur où les ruissèlements naturels initiaux étaient déviés, risquant de compromettre le fonctionnement de la mare une grande partie de l'année. Ce site devenant moins propice, il a été recherché un autre secteur favorable, bénéficiant d'une alimentation naturelle du bassin versant au-dessus. Le site retenu pour la mare M2 est situé à l'angle nord-est du site, au débouché d'un petit talweg, assurant un ruissèlement des eaux vers la mare.

a. Les mares M1

Sur le secteur de la mare M1, compte tenu de la place disponible et de la configuration du site, il a été choisi de créer une seconde mare, en continuité de la première, permettant ainsi d'offrir encore plus de zones humides propices à la reproduction des amphibiens.

Le sol a été légèrement décapé (couche humifère) pour installer une membrane étanche en fond de mare (membrane d'étanchéité de bentonite, qui une fois humide gonfle et devient étanche). La couche de terre humifère a ensuite été étalée sur 0.30 à 0.40 cm d'épaisseur, de manière à venir recouvrir la membrane étanche. Un petit merlon a été aménagé au point bas de la mare, de manière à favoriser la rétention d'eau

Un seuil déversant en enrochement a été aménagé sur le point bas du merlon, afin de le préserver lors des forts orages.



Terrassement du fond de la mare amont



Aménagement d'un seuil déversant



Aspect de la mare amont une fois la membrane étanche recouverte de terre. Les percolations d'eau commencent à remplir la mare dès la fin des travaux.



Terrassement du fond de la mare aval à la mini-pelle



Aspect de la mare aval avant mise en place de la membrane étanche

b. La mare M3

Aménagée sur un terrain en pente, un merlon a été disposé à l'aval afin d'assurer une rétention de l'eau. Une dépression plus profonde d'une vingtaine de mètres carrés a été réalisée en amont du merlon. L'étanchéité de la mare a été assurée par une membrane en bentonite. Cette mare est idéalement placée à l'aval d'un très petit talweg, riche en blocs de granite et maquis dense, offrant des habitats de gîtes propice aux amphibiens et reptiles en saison défavorable.



Terrassement du fond de la mare et du merlon en partie aval, permettant la rétention de l'eau

Une alimentation naturelle de la mare a été aménagée en redirigeant les eaux de ruissèlement du bassin versant s'écoulant actuellement sur la piste, vers la future mare (Cf. vue aérienne ci-dessous). Ceci permet également de limiter l'érosion du chemin lors des pluies et d'assurer une meilleure alimentation en eau de la mare (Cf. photographies ci-dessous).



Mise en place de la membrane imperméable et couverture Aménagement d'un fossé d'alimentation



Fossé d'alimentation en eau de ruissèlement

c. Les mares M2 et M4

L'emplacement de ces mares a été balisé, afin que ces sites ne soient pas dégradés lors du démarrage des travaux. Elles seront réalisées lors de la prochaine mission de l'écologue.

La mare M2



Balisage de la mare M2 et aménagement sommaire d'un merlon sur la partie basse



Rétention naturelle des écoulements et accumulation dans la mare après une petite pluie

La mare M4 :

Cette mare sera aménagée en partie basse du site, à proximité d'une petite casette en ruine. Le contour de la mare a été balisé avec des piquets et de la ruralise de chantier (Cf. photo ci-dessous).



Balisage de la mare M4

Ces deux mares seront réalisées lors de la prochaine mission de suivi écologique.

FIN DU COMPTE RENDU